



STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 12 Décembre 2017

Présents : G. PIQUE, D. BARDET, P. DANZ, D. SION.

Excusé : N. AIMAR, P. LAVIGNON, D. WOLFF DESPINOY.

DOSSIERS

Dossier CAPPELLE F. (2546258813) de l'ACS COMINES (500931) pour le FC BONDUES (554197)

En réponse à la demande de licence de M. CAPPELLE F. (2546258813) accordée par la commission du District des Flandres du Statut de l'Arbitrage à compter du 01/07/2017, la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde le rattachement au club du FC BONDUES (554197) à compter du 01/07/2017 et dit que M. CAPPELLE F. (2546258813) couvrira le club du FC BONDUES (554197) à compter de la saison 2019/2020.

Dossier DELBECQUE T. (1930079016) de l'AS HOUTLAND (537926) pour l'AS STEENVOORDE (515473)

En réponse à la demande de licence de M. DELBECQUE T. (1930079016) accordée par la commission du District des Flandres du Statut de l'Arbitrage à compter du 01/07/2017, la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde le rattachement au club de l'AS STEENVOORDE (515473) à compter du 01/07/2017.

Dossier DUQUESNOY M. (1931062646) de l'OML LOMME (545498) pour le LOSC LILLE METROPOLE (500054)

En réponse à la demande de licence de M. DUQUESNOY M. (1931062646) accordée par la commission du District des Flandres du Statut de l'Arbitrage à compter du 01/07/2017, la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde le rattachement au club du LOSC LILLE METROPOLE (500054) à compter du 01/07/2017 et dit que M. DUQUESNOY M. (1931062646) couvrira le club du LOSC LILLE METROPOLE (500054) à compter de la saison 2019/2020.

Dossier GROULEZ B. (1926846867) de l'AG THUMERIES (500896) pour le VAM METROPOLE (552189)

En réponse à la demande de licence de M. GROULEZ B. (1926846867) accordée par la commission du District des Flandres du Statut de l'Arbitrage à compter du 01/07/2017, la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde le rattachement au club du VAM METROPOLE (552189) à compter du 01/07/2017 et dit que M. GROULEZ B. (1926846867) couvrira le club VAM METROPOLE (552189) à compter de la saison 2019/2020.

Dossier SNOUSSI O. (1920639436) de l'OC ROUBAIX (581417) pour le ROUBAIX FUTSAL (850634)

En réponse à la demande de licence de M. SNOUSSI O. (1920639436) accordée par la commission du District des Flandres du Statut de l'Arbitrage à compter du 01/07/2017, la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde le rattachement au club de ROUBAIX FUTSAL (850634) à compter du 01/07/2017 et dit que M. SNOUSSI O. (1920639436) couvrira le club de ROUBAIX FUTSAL (850634) à compter de la saison 2019/2020.

Dossier FREIH BENGABOU H. (2543166059) du FC PORTO PORTUGAIS AMIENS (528073) pour le District SOMME (6813)

En réponse à la demande de licence de M. **FREIH BENGABOU H. (2543166059)** la commission Régionale du Statut de l'Arbitrage accorde la licence d'indépendant et dit que M. **FREIH BENGABOU H. (2543166059)** couvrira le club du **FC PORTO PORTUGAIS AMIENS (528073)** pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019.

Dossier DEVILLERS S (1920619472) de l'AS OUTREAU (501009) pour l'US EQUIHEN (528070)

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission Régionale du Statut de l'ARBITRAGE convoque pour le 16 janvier 2018 à 18h30 **au siège de la LFHF à VILLENEUVE d'ASCQ, M. DEVILLERS S (1920619472)**, Monsieur le Président ou son représentant du club de l'AS **OUTREAU (501009)** et Monsieur le Président ou son représentant du club de l'US **EQUIHEN (528070)**

Compte rendu réunion avec les commissions des District du Statut de l'Arbitrage.

La commission Régionale du Statut de l'Arbitrage avait invité, les commissions du Statut de l'Arbitrage des sept District constituant la Ligue des Hauts-de-France, afin de faire connaissance et d'uniformiser les décisions prises.

Etait présents, Mrs. JP MARHEM (Aisne), A SOJKA (Artois), P DAMAY (des Flandres) JL BOURLAND et Mme N WENDELS (Oise), C LIMOUSIN salarié de la Ligue ayant la gestion de l'ensemble des arbitres au sein de la Ligue. Etait excusés, les District de Côte d'Opale, d'Escaut et de Somme, ainsi que Mrs L LAFORGE (des Flandres) et O DIBERNARDO (Artois)

Après les mots de bienvenues effectuée par le président de la CRSA et les présentations de chaque membre présent, le président de la CRSA indiqua le fonctionnement de la nouvelle commission Régionale qui a été renouvelée à 70% suite à la fusion des deux ex-Ligues. Il précisa que la commission Régionale appliquera en tout point le Statut Fédéral.

Cyril présenta un « Power Point » rappelant les différentes dates et étapes en cours de saison du Statut de l'Arbitrage pour la gestion des dossiers des arbitres. Cette présentation amena de nombreuses discussions et interprétation de certains articles et notamment des articles 34 et 45. Suite à cela la CRSA va poser au service juridique de la FFF de préciser ces articles.

La CRSA va demander au Conseil de Ligue de fixer les obligations pour les divisions de D2 à D7 de District, les autres championnats FUTSAL, les championnats de football d'Entreprise, les clubs n'engageant que des équipes de jeunes et autres championnats féminins.

Il a été convenu également que chaque CDSA enverrait ses PV de réunion à Cyril pour mise à jour du fichier général des arbitres. Cyril en faisant de même vers les CDSA des PV de la CRSA.

L'ensemble des participants trouva cette réunion très utile et souhaite que celle-ci soit renouvelée au moins une fois par an.

Le président de la CRSA remercia les participants tant pour la qualité de cette réunion et des différents débats ainsi que pour la participation de chacun.

Le président de la Commission

G. PIQUE

Le secrétaire de la Commission

D. SION